

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 19 JUIN 2017

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 34**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10**

**-AYANT DONNE POUVOIR : 2**

### PRÉSENTS

**Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Michel GIRAUDY**  
(Bourg-Saint-Maurice)

**Monsieur Gilles FLANDIN** (Les Chapelles)

**Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean-Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE** (Montvalezan)

**Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET, Léon EMPEREUR** (Sainte-Foy Tarentaise)

**Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT** (Séze)

**Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE** (Tignes)

**Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS** (Val d'Isère)

**Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD** (Villaroger)

### EXCUSÉS

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Claude MAHNANA, Messieurs Alain EMPRIN, Louis GARNIER, Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Jean-Pierre MOREL, Eric MINORET, Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Xavier TISSOT, Georges TRESALLET

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Monsieur Jean-Luc PENNA**

## 2017-56 MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de Haute Tarentaise,

Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles l'intercommunalité de Haute Tarentaise est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par l'intercommunalité en ce domaine ;

Considérant que la communauté de communes de Haute Tarentaise souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

- **APPORTER** son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELARD**

